

Rapporteur : Mme HAGUENAUER Evelyne

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Sur les dossiers concernant l'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants, en l'absence d'Evelyne Haguenaer, je suis chargé de dire que la Commission a émis un avis favorable.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je profite de ce dossier simplement pour rappeler les deux moments particulièrement importants que nous avons vécus la semaine dernière.

D'abord, le 20^e anniversaire de la chute du mur de Berlin et la fin du joug communiste en Europe et puis, la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 où la présence de la Chancelière allemande aux côtés du Président de la République française pour ranimer la flamme du Soldat inconnu a été un moment extrêmement fort.

C'est, je crois, l'aboutissement d'un cheminement entamé dès le lendemain de la Seconde Guerre Mondiale et marqué par différentes étapes : la signature du traité de l'Élysée le 22 janvier 1963 par le Général de Gaulle et Konrad Adenauer, poursuivi par la cérémonie de réconciliation à Douaumont le 22 septembre 1984 avec François Mitterrand et Helmut Kohl, puis la célébration du 60^e anniversaire du Débarquement le 6 juin 2004 avec Jacques Chirac et Gerhard Schröder.

A l'heure où notre monde souffre de tant de conflits, ces deux événements prouvent, s'il était besoin, que la réconciliation est acquise et que l'amitié est plus forte que la guerre. Puisse ce message perdurer à travers les cérémonies que nous organisons à Lyon avec les associations d'anciens combattants pour perpétuer le devoir de mémoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Havard. Vous ne vous étonnerez pas ensuite que Mme Gay vous parle de la Poste lors des Conseils municipaux, puisque vous parlez des commémorations nationales.

M. HAVARD Michel : C'est complètement en lien.

M. LE MAIRE : Vous voulez faire un rappel à l'ordre du jour pour sujets qui ne dépendent pas de notre compétence ?

Mme GAY Nicole, Adjointe : Cela risque d'arriver d'autres fois que nous fassions des interventions comme ça mais en vous prévenant...

M. LE MAIRE : Prévenez Monsieur Havard !

Mme GAY Nicole : Mais je ne répondrai pas à cette provocation.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)